



ORGANISME
DE FORMATION-CFA

PROGRAMME ET METHODE DE FORMATION

BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DE LA FORME

FORMAPI assurera la gestion administrative et pédagogique des formations dispensées par ses formateurs et sous-traitants.

FORMAPI organisera avec le pôle de formation le parcours de formation dont le programme correspond à la préparation aux épreuves du **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE LA FORME**.

Le titulaire d'un BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques et sportives de la forme » exerce le métier de professeur de fitness, conseiller sportif, éducateur sportif, moniteur, coach, ou entraîneur. Ils sont souvent exercés sous statut d'autoentrepreneur, à temps plein ou en cumul de plusieurs temps partiels réalisés auprès de plusieurs employeurs et dans différents secteurs d'activités.

CADRE RÉGLEMENTAIRE DU DIPLOME PRÉPARÉ

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité **BPJEPS ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE LA FORME (APSF)** selon l'arrêté du 29 juillet 2025 portant création de la mention « activités physiques et sportives de la forme » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif.

NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET CAPACITÉS PROFESSIONNELLES REQUIS

La connaissance du milieu sportif et de ses éléments de vocabulaire spécifiques est nécessaire à l'entrée en formation.

LES EXIGENCES PRÉALABLES REQUISES POUR ACCÉDER À LA FORMATION, PRÉVUES AU CODE DU SPORT ET À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL PORTANT SUR LA SPÉCIALITÉ, SONT :

- Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante : (PSC1) prévention et secours civique de niveau 1; (AFPS) attestation de formation aux premiers secours; (PSE1) premiers secours en équipe de niveau 1 en cours de validité; (PSE2) premiers secours en équipe de niveau 2 en cours de validité ; (AFGSU) attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 1 ou 2 en cours de validité; (SST) certificat de sauveteur secouriste du travail assorti de la validation de la formation "maintien-actualisation des compétences obligatoires" (MAC), le cas échéant.
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.
- Avoir satisfait aux épreuves des exigences préalables à l'entrée en formation fixées par décret

LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES CORRESPONDANT AUX EXIGENCES MINIMALES, PERMETTANT LA MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE DES PERSONNES EN COURS DE FORMATION AU *BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE LA FORME* SONT LES SUIVANTES :

- Être capable d'évaluer les risques objectifs liés à la pratique des activités physiques ou sportives
- Être capable d'anticiper les risques potentiels pour le pratiquant
- Être capable de maîtriser le comportement et les gestes à réaliser en cas d'incident ou d'accident

BUTS DE LA FORMATION

- Intégrer le stagiaire dans le réseau des professionnels.
- Lui permettre d'acquérir des compétences pratiques et pédagogiques nécessaires au *BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE LA FORME*. (Séances pédagogiques et démonstrations commentées).
- L'amener à acquérir les savoirs théoriques nécessaires au *BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE LA FORME* Le/la conduire à être force de proposition dans la coordination de l'élaboration du suivi du projet technique de la structure d'accueil en phase alternée.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MISES EN ŒUVRE

Le système pédagogique préconisé associe plusieurs modalités d'apprentissage dont la répartition peut varier selon le site de formation. Il s'appuie notamment sur :

- **Des actions de formations en présentiel :**

Ces sessions se déroulent dans un environnement où les participants se retrouvent physiquement dans un même lieu). Elles permettent une interactivité et des échanges instantanés avec l'équipe pédagogique et les autres apprenants. Des activités collaboratives et des discussions sont mises en œuvre.

- **Des sessions d'apprentissage en visioconférence.**

Ces modules de formation permettent une interactivité en temps réel tout en offrant plus de flexibilité. Elles incluent :

- Des échanges en direct avec le formateur et les autres participants via une plateforme de visioconférence.
- Des activités collaboratives, comme des travaux en sous-groupes, des partages d'écran et des sondages interactifs.
- Un accompagnement pédagogique dynamique avec des supports numériques et des interactions régulières.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme de prescrits :**

Selon un calendrier défini et en fonction du site de formation, les apprenants réalisent des prescrits de formations transmis par l'équipe pédagogique. Ce sont activités à réaliser en autonomie, en lien avec les contenus de formation vus en centre de formation et réalisables au sein de la structure d'accueil. Elles reposent sur :

- Des contenus pédagogiques structurés, transmis par l'équipe pédagogique (modules e-learning, fiches de lecture, exercices, vidéos, etc.).
- Un apprentissage flexible, où chaque participant évolue à son rythme dans un cadre défini.
- Un suivi et des points d'évaluation, permettant de mesurer la progression et de répondre aux éventuelles questions.

- **Des sessions d'apprentissage sous forme d'e-learning tutoré :**

Les apprenants ont aussi la possibilité d'accéder à des contenus de formation via notre plateforme Moodle LMS (Learning Management System). Elle centralise des modules interactifs composés d'objectifs, de cours, de résumés, d'exercices et d'évaluations qui jalonnent le parcours de formation pour une progression structurée.

Des activités complémentaires viennent renforcer l'apprentissage comme des quiz, des vidéos interactives...

Ces actions d'apprentissage sont réalisées au rythme de chaque apprenant et selon ses contraintes personnelles et professionnelles. Elles peuvent s'effectuer en entreprise et/ou tout autre lieu. Les heures effectuées dans ce cadre sont imputables au même titre que celles réalisées en centre de formation.

Les interactions entre les participants et les équipes pédagogiques se font de manière différée, souvent via des groupes de discussions, des e-mails, par téléphone ou via notre plateforme Moodle favorisant une interaction continue et un soutien adapté aux besoins individuels.

Un accompagnement technique et pédagogique entoure l'apprenant lors de ses sessions d'apprentissage :

- o Une assistance technique est assurée par les personnes suivantes :

Adrien D'ANGELO (adrien-dangelo@formapi.fr) ; Marie PIOT (mc-piot@formapi.fr) ; Benjamin GILLES (benjamin-gilles@formapi.fr) ; Justine DELAGARRIGUE (justine-delagarrigue@formapi.fr) ; Elodie LAMANT (elodie-lamant@formapi.fr)

Ils sont en charge de la résolution des problématiques techniques, soucis de connexions, soucis d'accès aux contenus à distance, accessibilité sur ordinateur, tablette ou mobile. Elles peuvent être contactées par mail, de 9h à 17h, et s'engagent à fournir une réponse aux sollicitations dans un délai de 48h ouvrées maximum. Cet accompagnement est complété par des procédures d'utilisation pour guider les apprenants dans l'utilisation des outils de formation.

- o Un accompagnement pédagogique est assuré par un tuteur désigné et/ou par l'équipe pédagogique, garantissant une réponse aux échanges asynchrones dans un délai de 48 heures.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE

FORMAPI est habilité par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) et sera à même de délivrer une attestation de formation au stagiaire sous réserve d'une assiduité régulière au parcours de formation proposé.

Par ailleurs, la délivrance du diplôme du **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE LA FORME** sera soumis à l'appréciation du jury de certification mis en œuvre et présidé par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), sous réserve de réussite aux épreuves certificatives mises en place par FORMAPI.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Cette formation se répartit en bloc de compétence, comme suit :

BC 1 - CONCEVOIR ET METTRE EN ŒUVRE DES PROJETS D'ANIMATION DANS LE CADRE DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

A1.1 Communiquer dans les situations de la vie professionnelle en adaptant la démarche et les outils aux singularités des interlocuteurs.

C 1.1.1 Se repérer dans son territoire, en s'appuyant sur ses différentes caractéristiques et l'identification des acteurs locaux, en vue de concourir au développement d'une structure agissant dans le champ du sport ou de l'animation

C 1.1.2 Identifier les différents publics cibles d'une structure du champ du sport ou de l'animation en vue d'identifier leurs besoins, avec une attention particulière pour les publics en situation(s) de handicap

A 1.2 Proposition de projets dans le cadre de l'organisation de la structure répondant à l'évolution des besoins des publics

C 1.2.1 Repérer les demandes des publics accueillis ou des acteurs du territoire du champ du sport ou de l'animation, en prenant en compte notamment les demandes des publics en situation (s) de handicap, afin de favoriser l'intégration de tous

C 1.2.2 Formuler des propositions de projets dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des objectifs et des ressources mobilisables par la structure et de l'offre d'animation à visée éducative, sociale, culturelle ou sportive présente sur le territoire, afin de répondre aux besoins du public

A 1.3 Organisation, mise en œuvre et supervision de la réalisation d'un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation

C 1.3.1 Planifier et organiser un projet dans le cadre de l'organisation de la structure du champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des ressources mobilisables au sein de la structure, et des impacts écologiques potentiels du projet, pour favoriser l'atteinte des résultats attendus Se situe dans la structure

C 1.3.2 Suivre les actions conduites dans le cadre du projet mis en œuvre, en organisant les actions de chaque membre de l'équipe au regard de son rôle dans le projet et de ses besoins particuliers, en vue de s'assurer du bon déroulement du projet Situe la structure dans les différents types d'environnement

C 1.3.3 Remplir les obligations administratives liées aux activités sportives ou d'animation, en utilisant différents outils numériques, de manière à permettre leur mise en œuvre.

A 1.4 Evaluation du projet dans le champ du sport ou de l'animation et transmission d'informations au sein de la structure sur les publics accueillis

C 1.4.1 Analyser le projet conduit en conservant des traces écrites et en appréciant l'atteinte des objectifs initiaux au regard des résultats observés, pour rendre compte de ses impacts

C 1.4.2 Restituer les conclusions du projet à son responsable, en identifiant les principaux facteurs positifs, les facteurs qui ont fait défaut et les points d'amélioration, afin de favoriser l'évolution des activités

BC 2 : VALORISER LES ACTIVITES ET LES PROJETS D'UNE STRUCTURE DU CHAMP DU SPORT OU DE L'ANIMATION

A 2.1 Information et mobilisation des publics, et de leur entourage, dans le cadre des activités d'une structure du champ du sport ou de l'animation

C 2.1.1 Communiquer des informations sur les activités proposées dans le champ du sport ou de l'animation, en tenant compte des pratiques et consignes en vigueur au sein de la structure, afin de mobiliser les publics visés et, le cas échéant, leur entourage

C 2.1.2 Adapter sa communication aux caractéristiques et besoins des publics, notamment les publics en situation(s) de handicap, afin de délivrer une information accessible à tous

A 2.2 Mise en œuvre à destination des publics d'actions de promotion, de valorisation des activités dans le champ du sport ou de l'animation

C 2.2.1 Sélectionner les outils de communication, en tenant compte des objectifs et des cibles des actions de communication, des ressources mobilisables ainsi que du cadre défini par la structure, en vue d'atteindre les publics visés par les activités sportives ou d'animation

C 2.2.2 Rédiger des contenus de communication en vue de promouvoir une animation, en les adaptant à l'outil de communication utilisé et aux particularités des publics

BC 3 : CONCEVOIR, CONDUIRE EN SECURITE, ET EVALUER DES SEANCES ET DES CYCLES DE SEANCES D'INITIATION ET D'APPRENTISSAGE* DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE LA FORME DANS LE CADRE DU PROJET ET DE L'ORGANISATION DE TRAVAIL DE LA STRUCTURE

A 3.1 Conception de séances et de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage* des activités physiques et sportives de la forme

C 3.1.1 Définir les finalités d'un cycle de séances des activités physiques et sportives de la forme en tenant compte du projet et de l'organisation de travail de la structure ainsi que des caractéristiques du public visé, afin de s'adapter au contexte de la structure

C 3.1.2 Fixer les objectifs spécifiques, le contenu et le déroulement des séances des activités physiques et sportives de la forme, en tenant compte des pratiquants visés, notamment ceux en situation de handicap, en vue de répondre à la finalité du cycle

C 3.1.3 Définir des méthodes et outils pédagogiques en prenant en compte les techniques et méthodes scientifiques actualisées ainsi que la finalité du cycle de séances des activités physiques et sportives de la forme en vue de favoriser une progression sécurisée

A 3.2 Préparation de séances d'initiation et d'apprentissage* des activités physiques et sportives de la forme

C 3.2.1 Définir les conditions de réalisation d'une séance des activités physiques et sportives de la forme en tenant compte de l'activité, du public et du lieu de pratique, en vue d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers et le respect de la réglementation en vigueur

C 3.2.2 Vérifier les ressources matérielles nécessaires à la réalisation et à l'adaptation d'une séance des activités physiques et sportives de la forme en tenant compte de son contenu et de son déroulement, pour s'assurer de leur disponibilité ainsi que de leur bon fonctionnement

A 3.3 Conduite de séances d'initiation et d'apprentissage* des activités physiques et sportives de la forme

C 3.3.1 Accueillir les pratiquants en présentant les objectifs, les règles et consignes de la séance des activités physiques et sportives de la forme et son déroulement, en vue de mettre en place une dynamique favorable à leur implication et garantir leur intégrité physique, notamment ceux en situation de handicap

C 3.3.2 Présenter les règles à respecter au cours d'une séance de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques et sportives, en mobilisant des techniques spécifiques à l'activité ou aux activités support(s) de la séance, ainsi que les consignes et le matériel de sécurité, afin de répondre aux objectifs fixés et d'assurer la sécurité des participants

C 3.3.2 Conduire en sécurité une séance des activités physiques et sportives de la forme en s'appuyant sur les situations pédagogiques, méthodes et outils prévus, en démontrant sa maîtrise technique en vue d'atteindre les objectifs de la séance, favoriser la progression et l'autonomie des pratiquants

C 3.3.3 Repérer les risques ou les difficultés éventuelles rencontrées par les pratiquants durant la séance des activités de la forme en identifiant les besoins d'accompagnement, afin d'apporter des conseils ou des adaptations pour prévenir les blessures ou intervenir en cas d'incident ou d'accident

A 3.4 Evaluation de séances et de cycles de séances d'initiation et d'apprentissage* des activités physiques et sportives de la forme

C 3.4.1 Analyser une séance des activités physiques et sportives de la forme en s'appuyant sur le déroulement prévu et celui réalisé au cours de celle-ci, en vue de proposer des améliorations et/ou remédiations

C 3.4.2 Evaluer un cycle de séances des activités physiques et sportives de la forme en vérifiant son adéquation avec les finalités et les objectifs définis, en prenant en compte les résultats obtenus, en vue de faire évoluer ses pratiques

MODALITÉS DES CERTIFICATIONS

La validation des Unités Capitalisables composant le **BPJEPS SPECIALITE EDUCATEUR SPORTIF MENTION ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES DE LA FORME** se déroulera dans le cadre de la formation comme suit :

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	BLOC
EPREUVE 1	Epreuve orale assistée d'une présentation PowerPoint à partir d'un dossier « projet » Au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet un document écrit personnel de 25 pages maximums explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique. Ce document constitue le support de l'entretien qui se déroule en deux temps : • Présentation orale par le candidat : 20 minutes • Échange avec les évaluateurs : 30 minutes	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	BC 1
EPREUVE 2	Epreuve orale à partir de la production d'un ou plusieurs supports personnels Au plus tard 15 jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet un ou plusieurs supports de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de deux publics différents. Ces supports constituent le support de l'entretien qui se déroule en deux temps : • Présentation orale par le candidat : 10 minutes • Échange avec les évaluateurs : 15 minutes		BC 2

EPREUVES	TYPES D'EPREUVES	COMMISSION D'EVALUATION	BLOC
EPREUVE 3	Prérequis (1) d'accès à l'épreuve : Peut se présenter à la situation d'évaluation certificative du BC 3, le candidat en possession de l'attestation de réussite au test de démonstration technique, délivrée par le coordonnateur de la session de formation, et justifiant d'une maîtrise technique en haltérophilie et en force athlétique. L'attestation de réussite relative à ce test de démonstration technique est valable pour la session de formation en cours. [...] Le test de démonstration technique est composé de deux tests : Test de démonstration technique en haltérophilie Le candidat effectue une démonstration technique composée de trois répétitions valides de chacun des deux mouvements d'haltérophilie, dans l'ordre suivant et selon les charges définies : Arraché : pour les hommes : 75 % du poids de corps ; pour les femmes : 65 % du poids de corps ; Epaulé-jeté : pour les hommes : 90 % du poids de corps ; pour les femmes : 75 % du poids de corps.	Deux personnes mobilisées par l'OF prises dans la liste des évaluateurs validée par le président de jury	BC 3
	Prérequis (2) d'accès à l'épreuve : Test de démonstration technique en force athlétique Le candidat effectue une démonstration technique composée de trois répétitions valides de chacun des trois mouvements de force athlétique, dans l'ordre suivant et selon les charges définies : Squat : pour les hommes : 130 % du poids de corps ; pour les femmes : 100 % du poids de corps. <u>Développé couché :</u> pour les hommes : 100 % du poids de corps ; pour les femmes : 75 % du poids de corps. <u>Soulevé de terre :</u> pour les hommes : 140 % du poids de corps ; pour les femmes : 110 % du poids de corps. Eprouve certificative 1 : entretien à partir de la production d'un document relatif à deux cycles de séances		

Au plus tard quinze jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le candidat transmet à l'organisme de formation un document relatif à la conception de deux cycles de séances, en cohérence avec le projet sportif et les publics de la structure d'alternance pédagogique :

- a) Un cycle de séances visant l'une des finalités du domaine d'activités A
- b) Un cycle de séances visant l'une des finalités du domaine d'activités B

L'un des deux cycles porte sur des **séances d'initiation** et l'autre sur des **séances d'apprentissage**. L'un des deux cycles s'adresse à un pratiquant dans le cadre d'un **coaching individuel**, l'autre à un **groupe de deux pratiquants minimum à huit pratiquants maximum**. Ces choix sont réalisés par le candidat en cohérence avec le projet sportif et les publics de la structure d'alternance pédagogique.

Chacun des cycles se compose de **minimum six séances dont au moins les deux tiers effectivement réalisées dans la structure d'alternance pédagogique lors de la mise en situation professionnelle certificative**.

Le document contient les éléments relatifs aux caractéristiques de chacun des deux publics visés ainsi qu'à l'environnement de pratique ayant permis d'orienter les choix du candidat dans sa démarche de conception de cycle de séances.

L'épreuve consiste en un entretien de **soixante minutes maximum** à partir du document susmentionné, composé :

- a) D'une **présentation orale du candidat d'une durée de quinze minutes maximum**, pouvant être accompagnée d'un support, au cours de laquelle il évalue et analyse les deux cycles proposés ;
- b) D'un **échange avec les évaluateurs de quarante-cinq minutes maximum**, lui permettant de justifier sa démarche de conception de séances et de cycles de séances d'initiation ou d'apprentissage des activités physiques et sportives de la forme.

Prérequis d'accès à l'épreuve certificative 2 :

Au plus tard dix jours ouvrés avant la date de l'épreuve, le tuteur ou le responsable de la structure d'alternance transmet à l'organisme de formation une attestation relative à la réalisation effective en structure d'alternance pédagogique, par le candidat, de **minimum trois conduites de séances en sécurité relevant des domaines d'activités A et C**. Cette attestation est valable pour la session de formation en cours. Dans le cas où le tuteur ou le responsable de la structure d'alternance ne transmet pas cette attestation dans le délai imparti, le candidat obtient un avis défavorable au passage de l'épreuve. Dans le cas de l'épreuve initiale, le candidat pourra se présenter, dans les conditions identiques, au second passage.

Epreuve certificative 2 : Mise en situation professionnelle

Une mise en situation professionnelle, en structure d'alternance, portant sur la conduite d'une séance d'initiation ou d'apprentissage des activités physiques et sportives de la forme en musique

	Au plus tard six semaines avant le premier jour de la période de certification du BC3, le candidat informe l'organisme de formation de l'activité physique et sportive de la forme support de la mise en situation professionnelle, différente de celles de l'épreuve certificative 1, ainsi que de la finalité de la séance relevant du domaine d'activités A ou C, tel que défini à l'article 3, parmi : • séance de fitness visant à développer la force ou l'endurance de force ou la vitesse ; • séance de fitness visant à améliorer la condition cardio-respiratoire ou l'endurance cardio-respiratoire ; • séance de fitness visant à améliorer la souplesse et/ou à activer la coordination motrice Le choix du candidat est réalisé en cohérence avec les activités physiques et sportives de la forme proposées par la structure d'alternance pédagogique et les publics présents au sein de celle-ci. Le jour de l'épreuve, le candidat transmet aux évaluateurs, pour information, le document support de la séance qu'il a préalablement préparé. Celui-ci ne fait pas l'objet d'une évaluation. Il dispose de quinze minutes maximum pour réaliser l'aménagement du lieu de pratique. Il conduit ensuite la séance préparée, en sécurité et en musique, à partir d'éléments chorégraphiés ou non, pendant trente minutes minimum à soixante minutes maximum, pour un public de huit pratiquants minimum. Le public de pratiquants ne peut pas être constitué de stagiaires en formation conduisant à une certification professionnelle relevant du champ des activités physiques et sportives de la forme. L'évaluation de l'animation de séance est réalisée par deux évaluateurs présents, in situ, avec le candidat sur le même lieu et au même moment. Elle ne peut pas être réalisée à distance par des moyens de communication audiovisuels. La séance est suivie d'un entretien de trente minutes maximum composé de dix minutes maximum permettant au candidat de faire le bilan de la séance et d'un échange avec les évaluateurs dans la limite des trente minutes maximum, portant sur la préparation, la conduite en sécurité et l'évaluation de la séance.		
--	--	--	--